

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 29 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 1</i>
--	---	---

Date de convocation : 22 février 2022

Vote(s) pour : 97
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 28 février 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-02-28-CM-8.6 :

Désignation d'un représentant de l'Eurométropole de Metz à la Commission de suivi de Sites (CSS) HAGANIS et UEM en remplacement de Monsieur François HENRION.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2020 relative à la désignation des représentants de Metz Métropole à la Commission de suivi de Sites (CSS) HAGANIS et UEM,

VU le courrier de Monsieur François HENRION faisant part de sa décision de ne plus représenter Metz Métropole à la Commission de suivi de Sites (CSS) HAGANIS et UEM,

DECIDE de désigner Monsieur Pascal HODY en qualité de représentant de Metz Métropole à la Commission de suivi de Sites (CSS) HAGANIS et UEM en remplacement de Monsieur François HENRION.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 mars 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20220228-2022-02-CM8-6-DE

Numéro de l'acte : 2022-02-CM8-6
Date de décision : lundi 28 février 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Désignation d'un représentant de l'Eurométropole de Metz à la Commission de suivi de Sites (CSS) HAGANIS et UEM en remplacement de Monsieur François HENRION
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/03/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220228-2022-02-CM8-6-DE
Document principal : 99_DE-8-6.pdf

Historique :

02/03/22 14:56	En cours de création	
02/03/22 14:59	En préparation	Catherine DELLES
02/03/22 17:34	Reçu	Catherine DELLES
02/03/22 17:34	En cours de transmission	
02/03/22 17:35	Transmis en Préfecture	
02/03/22 17:42	Accusé de réception reçu	